

# RAPPORT D'INFORMATION

**19** Loi sur le tabac  
Bilan au 31 décembre 2009



Réf. : Loi sur le tabac, L.R.Q., c. T-0.01

Sujet : **Statistiques concernant les demandes de renseignements, les plaintes, les visites d'inspection, les avis, les constats d'infraction, ainsi que la vente de tabac aux mineurs**

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

### RÉPARTITION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SUR LA LOI SUR LE TABAC SELON LE MÉDIA UTILISÉ

	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/12/2009		ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009 01/04/2008 au 31/03/2009		ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010 01/04/2009 au 31/12/2009	
<b>Par la ligne téléphone 1 877 416-8222</b>						
Demandes de renseignements et plaintes	24 047		5 099		2 139	
Sujets traités <sup>1</sup>	28 176		5 654		2 504	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	2 306		364		208	
<b>Par courriel loi-tabac@msss.gouv.qc.ca</b>						
Demandes de renseignements	1 117		258		137	
Sujets traités <sup>1</sup>	1 121		258		137	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	74		17		8	

## PLAINTES REÇUES CONCERNANT DES INFRACTIONS À LA LOI SUR LE TABAC

### RÉPARTITION DES PLAINTES REÇUES SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/12/2009		ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009 01/04/2008 au 31/03/2009		ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010 01/04/2009 au 31/12/2009	
Milieus de travail	1 913	22,0 %	467	23,1 %	222	20,9 %
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	1 444	16,6 %	241	11,9 %	107	10,1 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées.	597	6,8 %	162	8,0 %	69	6,5 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place.	587	6,7 %	123	6,1 %	91	8,6 %
Établissement du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	484	5,6 %	99	4,9 %	49	4,6 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	296	3,4 %	79	3,9 %	31	2,9 %
Tentes et chapiteaux	143	1,6 %	54	2,7 %	27	2,5 %
Terrains d'établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	117	1,3 %	22	1,1 %	20	1,9 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	110	1,3 %	18	0,9 %	7	0,7 %
Établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	67	0,8 %	18	0,9 %	15	1,4 %
9 mètres	32	0,4 %	17	0,8 %	13	1,2 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	2 165	24,9 %	512	25,4 %	273	25,7 %
<b>Sous-total - Plaintes relatives à l'usage du tabac</b>	<b>7 955</b>	<b>91,4 %</b>	<b>1 812</b>	<b>89,7 %</b>	<b>924</b>	<b>87,0 %</b>
<b>Plaintes relatives à la vente et à la promotion du tabac</b>	<b>747</b>	<b>8,6 %</b>	<b>208</b>	<b>10,3 %</b>	<b>138</b>	<b>13,0 %</b>
<b>Total des plaintes reçues</b>	<b>8 702</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2 020</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 062</b>	<b>100,0 %</b>

LOI SUR LE TABAC

LIGNE SANS FRAIS : 1 877 416-8222

[www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac/](http://www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac/)

Santé  
et Services sociaux  
Québec

## VISITES D'INSPECTION

## RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/12/2009		ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009 01/04/2008 au 31/03/2009		ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010 01/04/2009 au 31/12/2009	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	4 003	18,4 %	230	4,2 %	108	2,8 %
Milieux de travail	2 315	10,7 %	594	10,7 %	317	8,1 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	1 386	6,4 %	272	4,9 %	160	4,1 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	707	3,3 %	175	3,2 %	85	2,2 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	693	3,2 %	209	3,8 %	97	2,5 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	655	3,0 %	172	3,1 %	63	1,6 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	434	2,0 %	121	2,2 %	61	1,6 %
Centres de formation professionnelle, C.E.G.E.P. et universités	427	2,0 %	107	1,9 %	30	0,7 %
9 mètres	406	1,9 %	42	0,7 %	364	9,3 %
Tentes, chapiteaux	84	0,4 %	40	0,7 %	34	0,8 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	2 986	13,8 %	759	13,7 %	493	12,6 %
<b>Sous-total - Visites d'inspection relatives à l'usage du tabac</b>	<b>14 096</b>	<b>65,1 %</b>	<b>2 721</b>	<b>49,1 %</b>	<b>1 812</b>	<b>46,3 %</b>
<b>Visites d'inspection relatives à la vente et à la promotion du tabac</b>	<b>7 567</b>	<b>34,9 %</b>	<b>2 816</b>	<b>50,9 %</b>	<b>2 099</b>	<b>53,7 %</b>
<b>Total des visites d'inspection</b>	<b>21 663</b>	<b>100,0 %</b>	<b>5 537</b>	<b>100,0 %</b>	<b>3 911</b>	<b>100,0 %</b>

## AVIS DE NON-RESPECT DE LA LOI SUR LE TABAC

## RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/12/2009		ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009 01/04/2008 au 31/03/2009		ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010 01/04/2009 au 31/12/2009	
Milieux de travail	547	8,2 %	125	4,8 %	64	4,5 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	395	5,9 %	95	3,6 %	25	1,8 %
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	389	5,9 %	43	1,6 %	26	1,8 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	295	4,5 %	110	4,2 %	51	3,6 %
9 mètres	241	3,6 %	14	0,5 %	227	16,1 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	241	3,6 %	64	2,5 %	29	2,1 %
Centres de formation professionnelle, C.E.G.E.P. et universités	113	1,7 %	27	1,0 %	11	0,8 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	103	1,6 %	20	0,8 %	12	0,9 %
Tentes, chapiteaux	87	1,3 %	38	1,5 %	39	2,8 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	74	1,1 %	27	1,0 %	6	0,4 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	1 013	15,3 %	370	14,1 %	229	16,2 %
<b>Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac</b>	<b>3 498</b>	<b>52,7 %</b>	<b>933</b>	<b>35,6 %</b>	<b>719</b>	<b>51,0 %</b>
<b>Avis relatifs à la vente et à la promotion du tabac</b>	<b>3 141</b>	<b>47,3 %</b>	<b>1 686</b>	<b>64,4 %</b>	<b>691</b>	<b>49,0 %</b>
<b>Total des avis émis aux exploitants</b>	<b>6 639</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2 619</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 410</b>	<b>100,0 %</b>

**RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION**

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/12/2009		ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009 01/04/2008 au 31/03/2009		ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010 01/04/2009 au 31/12/2009	
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	2 030	30,6 %	576	22,0 %	473	33,5 %
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire	941	14,2 %	218	8,3 %	159	11,3 %
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumeurs)	184	2,8 %	54	2,1 %	14	1,0 %
Autres	343	5,1 %	85	3,2 %	73	5,2 %
<b>Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac</b>	<b>3 498</b>	<b>52,7 %</b>	<b>933</b>	<b>35,6 %</b>	<b>719</b>	<b>51,0 %</b>
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	1 437	21,7 %	823	31,4 %	295	20,9 %
A vendu du tabac à un mineur	667	10,0 %	233	8,9 %	177	12,6 %
<b>Sous-total - Avis relatifs à la vente de tabac</b>	<b>2 104</b>	<b>31,7 %</b>	<b>1 056</b>	<b>40,3 %</b>	<b>472</b>	<b>33,5 %</b>
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	1 037	15,6 %	630	24,1 %	219	15,5 %
<b>Sous-total - Avis relatifs à la promotion du tabac</b>	<b>1 037</b>	<b>15,6 %</b>	<b>630</b>	<b>24,1 %</b>	<b>219</b>	<b>15,5 %</b>
<b>Total des avis émis aux exploitants</b>	<b>6 639</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2 619</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 410</b>	<b>100,0 %</b>

**CONSTATS D'INFRACTION**
**RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU**

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/12/2009		ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009 01/04/2008 au 31/03/2009		ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010 01/04/2009 au 31/12/2009	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	442	24,8 %	43	10,2 %	26	11,2 %
Milieus de travail	353	19,8 %	109	25,8 %	29	12,5 %
Établissement du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	56	3,2 %	7	1,7 %	3	1,3 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	61	3,4 %	23	5,5 %	8	3,4 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	46	2,6 %	15	3,6 %	3	1,3 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	38	2,1 %	9	2,1 %	2	0,9 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	17	1,0 %	4	0,9 %	1	0,4 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	34	1,9 %	11	2,6 %	4	1,8 %
9 mètres	43	2,4 %	19	4,5 %	0	0,0 %
Tentes et chapiteaux	3	0,2 %	1	0,2 %	0	0,0 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	280	15,7 %	76	18,0 %	39	16,8 %
<b>Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac</b>	<b>1 373</b>	<b>77,1 %</b>	<b>317</b>	<b>75,1 %</b>	<b>115</b>	<b>49,6 %</b>
<b>Constats relatifs à la vente et à la promotion du tabac</b>	<b>407</b>	<b>22,9 %</b>	<b>105</b>	<b>24,9 %</b>	<b>117</b>	<b>50,4 %</b>
<b>Total des constats émis aux exploitants</b>	<b>1 780</b>	<b>100,0 %</b>	<b>422</b>	<b>100,0 %</b>	<b>232</b>	<b>100,0 %</b>

**RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION**

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/12/2009		ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009 01/04/2008 au 31/03/2009		ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010 01/04/2009 au 31/12/2009	
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire <sup>2</sup>	1 283	72,1 %	295	69,9 %	107	46,1 %
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	70	3,9 %	16	3,8 %	6	2,6 %
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumoirs)	20	1,1 %	6	1,4 %	2	0,9 %
<b>Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac</b>	<b>1 373</b>	<b>77,1 %</b>	<b>317</b>	<b>75,1 %</b>	<b>115</b>	<b>49,6 %</b>
A vendu du tabac à un mineur	180	10,1 %	31	7,4 %	55	23,7 %
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	63	3,6 %	17	4,0 %	21	9,1 %
Autres	24	1,3 %	12	2,8 %	3	1,3 %
<b>Sous-total - Constats relatifs à la vente de tabac</b>	<b>267</b>	<b>15,0 %</b>	<b>60</b>	<b>14,2 %</b>	<b>79</b>	<b>34,1 %</b>
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	140	7,9 %	45	10,7 %	38	16,3 %
<b>Sous-total - Constats relatifs à la promotion du tabac</b>	<b>140</b>	<b>7,9 %</b>	<b>45</b>	<b>10,7 %</b>	<b>38</b>	<b>16,3 %</b>
<b>Total des constats émis aux exploitants</b>	<b>1 780</b>	<b>100,0 %</b>	<b>422</b>	<b>100,0 %</b>	<b>232</b>	<b>100,0 %</b>

**RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX INDIVIDUS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION<sup>3,4</sup>**

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/12/2009		ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009 01/04/2008 au 31/03/2009		ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010 01/04/2009 au 31/12/2009	
A fumé dans un lieu où il est interdit de le faire	1 725	45,3 %	721	53,7 %	330	45,7 %
A fumé à l'extérieur des lieux visés aux parag. 1, 3, 4 et 6 de l'article 2 dans un rayon de 9 mètres de toute porte communiquant avec l'un de ces lieux	1 601	42,1 %	545	40,6 %	207	28,6 %
A vendu du tabac à un mineur	432	11,3 %	64	4,8 %	167	23,1 %
Autres	49	1,3 %	13	0,9 %	19	2,6 %
<b>Total des constats émis aux individus</b>	<b>3 807</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 343</b>	<b>100,0 %</b>	<b>723</b>	<b>100,0 %</b>

**INTERDICTION DE VENTE DE TABAC AUX MINEURS**
**RAPPORT DE LA CONFORMITÉ À L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR LE TABAC**

	Nombre de vérifications de conformité	Refus de vendre (conforme à la loi)		Acceptation de vendre (non-conforme à la loi)		Nombre de constats d'infraction émis à l'employé	Nombre de constats d'infraction émis à l'exploitant	Nombre de suspensions de permis
<b>Année financière 2009-2010</b> (1 avril 2009 au 31 déc. 2009)	1 423	1 186	83,3 %	237	16,7 %	167	55	21
<b>Année financière 2008-2009</b> (1 avril 2008 au 31 mars 2009)	730	529	72,5 %	201	27,5 %	64	31	45
<b>Année financière 2007-2008</b> (1 avril 2007 au 31 mars 2008)	1 029	726	70,6 %	303	29,4 %	156	73	1
<b>Année financière 2006-2007</b> (1 avril 2006 au 31 mars 2007)	524	368	70,2 %	156	29,8 %	45	21	1
<b>Année financière 2005-2006</b> (1 avril 2005 au 31 mars 2006)	5 181	3 559	68,7 %	1 622	31,3 %	-	171	1
<b>Année financière 2004-2005</b> (1 avril 2004 au 31 mars 2005)	4 987	3 675	73,7 %	1 312	26,3 %	-	184	-
<b>Année financière 2003-2004</b> (1 avril 2003 au 31 mars 2004)	1 109	817	73,7 %	292	26,3 %	-	-	-

1. Une demande de renseignements peut porter sur plus d'un sujet. Le total des sujets traités excède donc celui des demandes de renseignements.

2. Les nombres incluent les cas de tolérance à l'intérieur d'un rayon de 9 mètres visés par l'article 2.2 de la Loi sur le tabac soit 44 pour la période du 31/05/2006 au 31/12/2009, 19 pour la période du 01/04/2008 au 31/03/2009 et 1 pour la période du 01/04/2009 au 31/12/2009.

3. Ne comprend pas les constats émis à des individus en leur qualité d'exploitants de lieux ou de commerces visés par la Loi sur le tabac.

4. Comprend les constats d'infraction émis par les inspecteurs ministériels et les inspecteurs locaux.

Le présent document peut être consulté dans le site Web portant sur la Loi sur le tabac à l'adresse suivante : [www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac](http://www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac) (section Documentation, rubrique Rapports d'information statistiques).

© Gouvernement du Québec, 2010

Pour obtenir des renseignements concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le Service de lutte contre le tabagisme au 1 877 416-8222 ou au (418) 646-9334 (région de Québec).